

Compte rendu du débat organisé le 01/12/03
A l'attention des personnels de la cité administrative et du conseil général

S'adressant plus particulièrement aux personnels des services administratifs, la réunion du 1^{er} décembre a regroupé 55 participants qui, pour un nombre significatif d'entre eux, se sont exprimés en leur qualité de parents ou d'anciens parents d'élèves.

En ouverture de séance, Monsieur l'Inspecteur d'académie a rappelé les grandes lignes de la démarche du débat national sur l'avenir de l'école et a mis en exergue les points saillants du discours prononcé par le Président de la République le 20 novembre 2003.

Le déroulement des débats a été conduit en trois temps : le constat sur l'état de l'Ecole, la question n°12 portant sur le rôle des parents et des partenaires extérieurs de l'Ecole et la question n° 20 relative à l'utilisation des moyens dont dispose l'Ecole. Pour chacun de ces points, l'animateur, le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, a introduit le sujet en présentant à l'aide de fiches synthétiques projetées sur écran les données les plus significatives extraites du rapport : « éléments pour un diagnostic sur l'Ecole ».

I. Réactions sur l'état du système éducatif

L'information selon laquelle la moitié des enseignants en exercice n'ont pas suivi de véritable formation initiale a d'emblée retenu l'attention. Il a été observé que la création des IUFM avait été génératrice de progrès tant dans le 1^{er} degré que dans le 2nd degré. Avec le départ massif des enseignants titulaires qui aura lieu au cours des dix prochaines années, l'accent devra être mis sur la formation initiale des jeunes professeurs qui portent en particulier sur les pratiques professionnelles et réserver une place essentielle à l'autoformation en prenant appui sur les nouvelles technologies d'information et de communication.

L'occasion a été donnée d'insister sur le fait que le département d'Eure-et-Loir connaît un renouvellement rapide de ses enseignants. Ce phénomène n'est pas spécifique à l'éducation nationale ; il concerne l'ensemble des services de l'Etat qui rencontrent des difficultés à pourvoir les postes de fonctionnaires d'encadrement. Quoiqu'il en soit, l'Eure-et-Loir est un département formateur qui « exporte » des enseignants qualifiés.

Le lien entre la rotation des enseignants et la qualité de l'enseignement n'a pas manqué d'être établi au travers du témoignage d'un parent d'élève qui faisait part de sa surprise de la différence de niveau scolaire entre deux départements. Suite à un déménagement hors du département pendant une année, son enfant considéré comme bon élève en Eure-et-Loir a été déclaré plus faible dans un autre département et a dû suivre des cours de rattrapage. A son retour en Eure-et-Loir, il a retrouvé toutes ses qualités : un écart flagrant de niveau alors que les mêmes programmes s'appliquent sur l'ensemble du territoire national.

La même famille ayant été amenée à inscrire son enfant dans l'enseignement privé, un parallèle a été dressé en matière d'efficacité du remplacement entre l'enseignement privé qui parvient à pallier l'absence de tous les professeurs et l'enseignement public qui assure médiocrement le remplacement des enseignants absents momentanément. Il a été souligné que l'enseignement privé sous contrat d'association dispose de moyens présentant une double origine : les deniers publics de l'Etat et des collectivités locales et les fonds privés issus des ressources propres, ce qui est perçu comme un facteur favorable de son fonctionnement. Par ailleurs, des voix ont rappelé que si le privé a la faculté de choisir ses élèves, le public accueille tous les jeunes sans exception.

A été abordée la question de l'efficacité du redoublement notamment lorsque des difficultés sont repérées dès le cours préparatoire. Quelle que soit la classe, le redoublement se révèle trop souvent inefficace et d'autres dispositifs sont à mettre en place. Plus particulièrement, le redoublement au CP est inadapté en raison de sa position au sein du cycle des apprentissages fondamentaux de la grande section de maternelle au cours élémentaire première année. Pour autant, il a déjà été entendu au sein de certains conseils de classe que le redoublement devait se mériter.

S'agissant des rythmes scolaires, l'idée générale selon laquelle la France disposait du calendrier scolaire le plus mal construit s'est imposée. Opinion nuancée en avançant à juste raison que sa modification entraînerait des changements profonds dans l'organisation de la société tout entière. La semaine continue adoptée dans certaines communes soulève des difficultés pour respecter un rythme de vie équilibré pour les enfants.

II. Sujet n°12

L'éducation est une mission partagée par les parents, les associations, les collectivités et les médias qui demeurent des « mondes » trop éloignés les uns des autres.

Tout d'abord une réponse apportée à une demande d'information : pour devenir intervenant extérieur dans un établissement scolaire, il est nécessaire de proposer un projet sur la base duquel un agrément pourra être délivré par l'inspecteur d'académie. Dans ce domaine, les collectivités locales ont un véritable rôle à jouer. L'idée que, à l'école élémentaire il serait possible de confier l'enseignement des matières fondamentales aux professeurs des écoles et celui des disciplines périphériques à un intervenant extérieur, a été énoncée.

A partir du constat que les communes et les départements ne bénéficient pas des mêmes capacités financières, il ressort que l'égalité des établissements et l'égalité des chances ne sont pas atteintes. L'exemple du corps des professeurs de la ville de Paris illustre ces inégalités de fait.

Sont également décisifs la capacité d'initiative et le dynamisme de l'établissement pour favoriser son ouverture vers l'extérieur. Le rôle du directeur d'école placé au cœur de cette préoccupation appelle une redéfinition. De même la réflexion engagée sur les réseaux d'école devrait contribuer à relancer une dynamique.

L'amélioration de la liaison entre les enseignants et les familles requiert le dépassement des représentations de chacun. La crainte réciproque des parents et des professeurs subsiste. Le constat se révèle d'autant plus incertain que l'élève se trouve en difficulté scolaire. La dimension relationnelle qui s'établit entre les familles et les enseignants devrait être davantage prise en compte au cours de la formation initiale des maîtres afin de poursuivre l'objectif de mieux sensibiliser les parents à la communication nécessairement bénéfique avec l'école. D'ailleurs ces mêmes parents attendent des enseignants qu'ils exercent un rôle de conseil. Et les relations avec les familles ne devraient pas se limiter aux professeurs mais s'étendre à tous ceux qui accompagnent la scolarité du jeune. Dans cet esprit les conseils de classe devraient être ouverts à ceux qui interviennent dans le cadre de l'aide aux devoirs.

Pour autant, le partenariat de l'Ecole avec les familles est un domaine où l'optimisme est de rigueur. Depuis une vingtaine d'années, époque où les parents éprouvaient encore de réelles difficultés pour entrer dans l'école, on se réjouit d'une évolution très favorable. Selon des sondages récents, les parents renvoient une image très positive à l'égard des enseignants. Pour poursuivre dans cette voie, chaque établissement scolaire devrait réserver un lieu d'accueil permanent aux parents.

Par ailleurs le partenariat associatif est en mesure de trouver un terrain propice à son développement grâce aux contrats éducatifs locaux dont on envisage favorablement la généralisation.

III. Sujet n° 20

Alors que le budget de l'Education nationale est en permanente augmentation, les performances du système éducatif subissent une durable stagnation.

La crainte qu'une relation plus accentuée entre le monde du travail et l'école provoque le risque de marchandisation de celle-ci, est exprimée.

Beaucoup d'espoirs sont fondés dans l'expérimentation des cours préparatoires à effectifs réduits. Il reste à attendre les résultats de l'évaluation du dispositif.

Les difficultés constatées en 6^{ème} devraient être décalées et corrigées antérieurement. A ce sujet est relaté l'exemple d'un élève de CM1 inscrit directement en 6^{ème} sans passage par le CM2. Le développement des réseaux d'aide et de soutien aux enfants en difficultés pourrait apporter une réponse.

La liaison CM2-6^{ème} offre encore des espaces de progression. Tous les élèves de l'élémentaire ne paraissent pas bien préparés à l'entrée au collège. La même remarque vaut pour les parents.

Une interrogation sur les classes pré-professionnelles de niveau a posé le problème des dispositifs spécifiques destinés aux élèves en échec scolaire. Le collège unique ne constitue pas un obstacle au recours à des traitements individuels différenciés. C'est ainsi que dans le cadre de l'alternance, le jeune de 14-15 ans peut prendre contact avec le monde de l'entreprise sur la base d'un projet individuel. Toutefois, il est déploré l'orientation par défaut vers un enseignement professionnel ainsi que l'orientation systématique des élèves ayant de faibles résultats scolarisés en 3^{ème} technologique sans désir affiché de se diriger vers l'enseignement professionnel.

Le recours à la discrimination positive constitue une autre voie pour prendre en compte les difficultés des élèves en donnant plus de moyens à ceux qui ont le plus de besoins.

Des résultats positifs ont été obtenus grâce à des méthodes qui ont fait leurs preuves et il conviendrait de s'attacher à les mettre en valeur.

Il a été de nouveau souligné la spécificité du département d'Eure-et-Loir qui possède une proportion plus importante qu'ailleurs d'ouvriers dans la population active ce qui concourt à expliquer la tendance marquée des jeunes euréliens à se diriger vers l'enseignement professionnel ou l'apprentissage.

Au-delà du souhait de participer au débat, un certain nombre de personnes étaient en demande d'informations sur les dispositions relatives au fonctionnement de l'Ecole, ce qui autorise à penser que la complexité de celui-ci et les modifications trop fréquentes du dispositif pédagogique entravent la lisibilité et l'accès à la connaissance du système éducatif.

PRIORITES

- 1) Mettre en place au sein des établissements scolaires un espace de libre accès réservé aux parents d'élèves et aux bénévoles associatifs.
- 2) Concentrer les efforts à l'école élémentaire sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux en favorisant l'identification et la diffusion des pratiques pédagogiques performantes.
- 3) Tenir compte des spécificités locales pour agir efficacement.